

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE MERCREDI 22 NOVEMBRE 2023, À 20 HEURES, À LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES APPALACHES 233, BOULEVARD FRONTENAC OUEST, THETFORD MINES.

Sont présents à cette séance :

Adstock / M. Pascal Binet
Beaulac-Garthby / M. Gilles Drolet
Irlande / M. François-Pierre Nadeau
Kinnear's Mills / M. Marquis Bédard
Paroisse de Disraeli / Représentant
Sacré-Cœur-de-Jésus / M. Guy Roy
Saint-Adrien-d'Irlande / Mme Jessika Lacombe
Saint-Fortunat / M. Denis Fortier
Saint-Jacques-de-Leeds/ Mme Andréa Gosselin
Saint-Jacques-le-Majeur / M. Steven Laprise
Saint-Jean-de-Brébeuf / Richard Labbé
Saint-Joseph-de-Coleraine / M. Gaston Nadeau
Saint-Julien / M. Jacques Laprise
Saint-Pierre-de-Broughton / Mme Francine Drouin
Sainte-Clotilde-de-Beauce / M. Gérald Grenier
Thetford Mines / M. Marc-Alexandre Brousseau
Ville Disraeli / M. Charles Audet

Est/sont absents à cette séance :

East Broughton / M. Jean-Benoît Létourneau
Sainte-Praxède / Jean-François Roy

La séance est ouverte sous la présidence de la préfète et mairesse de la Paroisse de Disraeli, Mme Jacynthe Patry. M. Rick Lavergne, directeur général et greffier-trésorier, et Mme Gina Turgeon, directrice de l'aménagement et de l'environnement, assistent également à cette séance.

M. Jean-Paul Grondin, conseiller de la Municipalité d'East Broughton, remplace M. Jean-Benoît Létourneau. M. Martin Bussièrès, conseiller de la Municipalité de Sainte-Praxède, remplace M. Jean-François Roy. M. Michel Bourgault, conseiller, représente la Paroisse de Disraeli.

2023-11-9772

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé Mme Francine Drouin et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**
 - 3.1 - Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2023**
- 4 - ÉLECTIONS ET DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMITÉS ET DES REPRÉSENTANTS**
 - 4.1 - Nomination du président d'élection et du scrutateur**
 - 4.2 - Élection et nomination au comité administratif**
 - 4.2.1 - Élection du préfet**
 - 4.2.2 - Élection du préfet suppléant**
 - 4.2.3 - Nomination de l'administrateur n° 1 (secteur 1)**
 - 4.2.4 - Nomination de l'administrateur n° 2 (secteur 1)**
 - 4.2.5 - Nomination de l'administrateur n° 3 (secteur 2)**
 - 4.2.6 - Nomination de l'administrateur n° 4 (secteur 2)**

- 4.2.7 - Nomination de l'administrateur n° 5 (secteur 2)
- 4.2.8 - Composition du comité administratif de la MRC
- 4.3 - Nomination au bureau des délégués
- 4.4 - Nomination au sein des comités de la MRC
 - 4.4.1 - Nomination - Comité consultatif en aménagement
 - 4.4.2 - Nomination - Comité consultatif agricole
 - 4.4.3 - Nomination - Comité sécurité incendie
 - 4.4.4 - Nomination - Comité sécurité publique
 - 4.4.5 - Nomination - Comité de suivi de la politique culturelle
 - 4.4.6 - Nomination - Comité de suivi du PGMR
 - 4.4.7 - Nomination - Comité consultatif en environnement
 - 4.4.8 - Nomination - Comité forestier
 - 4.4.9 - Nomination - Comité transport
 - 4.4.10 - Nomination - Comité familles et aînés
 - 4.4.11 - Nomination - Comité immigration
 - 4.4.12 - Nomination - Comité de gouvernance
 - 4.4.13 - Nomination - Comité de développement économique
 - 4.4.14 - Nomination - Comité d'investissement
 - 4.4.15 - Nomination - Comité stratégique en tourisme
 - 4.4.16 - Nomination - Comité directeur de la Signature innovation
- 4.5 - Nomination au sein de comités externes à la MRC
 - 4.5.1 - Nomination - GROBEC (rivière Bécancour)
 - 4.5.2 - Nomination - COGESAF (rivière Saint-François)
 - 4.5.3 - Nomination - COBARIC (rivière Chaudière)
 - 4.5.4 - Nomination - Coopérative de solidarité récréotouristique du Mont Adstock
 - 4.5.5 - Nomination - Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac
 - 4.5.6 - Nomination - Table d'habitation
 - 4.5.7 - Nomination - Table de développement des communautés
 - 4.5.8 - Nomination - Comité santé
 - 4.5.9 - Nomination - Comité consultatif régional des services de garde
 - 4.5.10 - Nomination - Centre universitaire des Appalaches (CUA)
 - 4.5.11 - Nomination - Centre d'archives de la région de Thetford
 - 4.5.12 - Nomination - Musée Minéro | KB3
 - 4.5.13 - Nomination - Conseil des aînés
 - 4.5.14 - Nomination - Comité de développement agroalimentaire des Appalaches (CDAA)
 - 4.5.15 - Nomination - TREMCA
 - 4.5.16 - Nomination - TVCRA
 - 4.5.17 - Nomination - SADC
- 5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE
 - 5.1 - Contrat de service avec FQM - Fourniture de services d'accompagnement
 - 5.2 - Service de garde éducatif en communauté/entreprise - St-Pierre-de-Broughton FRR volet 2
 - 5.3 - FRR volet 2 - Rapports annuels 2022
 - 5.4 - Adoption du règlement no 217 - Répartition des quotes-parts
 - 5.5 - Adoption des prévisions budgétaires 2024
 - 5.5.1 - Adoption des prévisions budgétaires 2024 - Partie I

- 5.5.2 - Adoption des prévisions budgétaires 2024 - Partie II
- 5.5.3 - Adoption des prévisions budgétaires 2024 - Partie III
- 5.5.4 - Adoption des prévisions budgétaires 2024 - Partie IV
- 5.6 - Adoption de la répartition des quotes-parts 2024
- 5.7 - Adoption du taux d'intérêt
- 5.8 - Adoption de l'affectation des surplus
- 5.9 - Comités rémunérés
- 6 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 6.1 - Émission des certificats de conformité
 - 6.1.1 - Règlement n° 963 amendant le plan d'urbanisme n° 147 - Ville de Thetford Mines
 - 6.1.2 - Règlement de concordance n° 964 amendant le règlement de zonage n° 148 - Ville de Thetford Mines
 - 6.1.3 - Règlement n° 961 amendant le plan d'urbanisme n° 147 - Ville de Thetford Mines
 - 6.1.4 - Règlement de concordance n° 962 amendant le règlement de zonage n° 148 - Ville de Thetford Mines
- 7 - COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT
- 8 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- 9 - AFFAIRES NOUVELLES
 - 9.1 - Tour des municipalités
- 10 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 11 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES
- 12 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée

3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

2023-11-9773

3.1 - Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2023

Il est proposé par M. Richard Labbé et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2023.

Adoptée

4 - ÉLECTIONS ET DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMITÉS ET DES REPRÉSENTANTS

2023-11-9774

4.1 - Nomination du président d'élection et du scrutateur

Il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu unanimement de nommer M. Rick Lavergne à titre de président d'élection ainsi que Mme Gina Turgeon à titre de scrutatrice.

Adoptée

4.2 - Élection et nomination au comité administratif

Secteur 1: M. Gaston Nadeau et M. Steven Laprise

Secteur 2: M. Pascal Binet, M. Guy Roy et Mme Jessika Lacombe

Préfet et préfet suppléant

4.2.1 - Élection du préfet

Conformément au processus électoral convenu, le président d'élection :

- signale que le poste de préfet est vacant;
- sollicite l'intérêt des membres du conseil : Mme Jacynthe Patry et M. Marc-Alexandre Brousseau indiquent qu'ils postulent pour la fonction;
- confirme qu'il n'a reçu aucun bulletin de mise en candidature;
- déclare la période de mise en candidature fermée;
 - allocution des deux candidats;
 - un vote secret s'ensuit.

Le président d'élection déclare M. Marc-Alexandre Brousseau élu à la fonction de préfet de la MRC des Appalaches.

4.2.2 - Élection du préfet suppléant

Conformément au processus électoral convenu, le président d'élection :

- signale que le poste de préfet suppléant est vacant;
- sollicite l'intérêt des membres du conseil : M. Gilles Drolet, M. Marquis Bédard et M. Jean-François Roy indiquent qu'ils postulent pour la fonction;
- confirme qu'il a reçu le bulletin de mise en candidature de M. Jean-François Roy;
- déclare la période de mise en candidature fermée;
 - allocution des deux candidats présents;
 - deux votes secrets s'ensuivent.

Le président d'élection déclare M. Jean-François Roy élu à la fonction de préfet suppléant de la MRC des Appalaches.

4.2.3 - Nomination de l'administrateur n° 1 (secteur 1)

Conformément au processus électoral convenu, le président d'élection :

- demande à l'administrateur sortant son intention : M. Steven Laprise indique qu'il postule pour la fonction;
- sollicite l'intérêt des membres du conseil : aucun membre ne postule pour la fonction;
- confirme qu'il n'a reçu aucun bulletin de mise en candidature;
- déclare la période de mise en candidature fermée.

Le président d'élection déclare M. Steven Laprise élu sans opposition à la fonction d'administrateur #1 au sein du comité administratif de la MRC des Appalaches.

4.2.4 - Nomination de l'administrateur n° 2 (secteur 1)

Conformément au processus électoral convenu, le président d'élection :

- demande à l'administrateur sortant son intention : M. Gaston Nadeau indique qu'il postule pour la fonction;
- sollicite l'intérêt des membres du conseil : aucun membre ne postule pour la fonction;
- confirme qu'il n'a reçu aucun bulletin de mise en candidature;
- déclare la période de mise en candidature fermée.

Le président d'élection déclare M. Gaston Nadeau élu sans opposition à la fonction d'administrateur #2 au sein du comité administratif de la MRC des Appalaches.

4.2.5 - Nomination de l'administrateur n° 3 (secteur 2)

Conformément au processus électoral convenu, le président d'élection :

- demande à l'administrateur sortant son intention : M. Pascal Binet indique qu'il postule pour la fonction;
- sollicite l'intérêt des membres du conseil : aucun membre ne postule pour la fonction;
- confirme qu'il n'a reçu aucun bulletin de mise en candidature;
- déclare la période de mise en candidature fermée.

Le président d'élection déclare M. Pascal Binet élu sans opposition à la fonction d'administrateur #3 au sein du comité administratif de la MRC des Appalaches.

4.2.6 - Nomination de l'administrateur n° 4 (secteur 2)

Conformément au processus électoral convenu, le président d'élection :

- demande à l'administrateur sortant son intention : M. Guy Roy indique qu'il postule pour la fonction;
- sollicite l'intérêt des membres du conseil : aucun membre ne postule pour la fonction;
- confirme qu'il n'a reçu aucun bulletin de mise en candidature;
- déclare la période de mise en candidature fermée.

Le président d'élection déclare M. Guy Roy élu sans opposition à la fonction d'administrateur #4 au sein du comité administratif de la MRC des Appalaches.

4.2.7 - Nomination de l'administrateur n° 5 (secteur 2)

Conformément au processus électoral convenu, le président d'élection :

- demande à l'administratrice sortante son intention : Mme Jessika Lacombe indique qu'elle postule pour la fonction;
- sollicite l'intérêt des membres du conseil : aucun membre ne postule pour la fonction;
- confirme qu'il n'a reçu aucun bulletin de mise en candidature;
- déclare la période de mise en candidature fermée.

Le président d'élection déclare Mme Jessika Lacombe élue sans opposition à la fonction d'administratrice #5 au sein du comité administratif de la MRC des Appalaches.

2023-11-9775

4.2.8 - Composition du comité administratif de la MRC

Il est proposé par M. Richard Labbé et résolu unanimement d'entériner le résultat des élections pour les sept (7) sièges au sein du comité administratif de la MRC, pour des mandats de deux (2) ans, à savoir :

- M. Marc-Alexandre Brousseau, maire de la Ville de Thetford Mines, à la fonction de préfet (président, secteur Thetford)
- M. Jean-François Roy, maire de Sainte-Praxède, à la fonction de préfet suppléant (vice-président, secteur 1)
- M. Steven Laprise, maire de Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown, au siège d'administrateur 1 (secteur 1)
- M. Gaston Nadeau, maire de Saint-Joseph-de-Coleraine, au siège d'administrateur 2 (secteur 1)
- M. Pascal Binet, maire d'Adstock, au siège d'administrateur 3 (secteur 2)
- M. Guy Roy, maire de Sacré-Coeur-de-Jésus, au siège d'administrateur 4 (secteur 2)

- Mme Jessika Lacombe, mairesse de Saint-Adrien-d'Irlande, au siège d'administratrice 5 (secteur 2)

Adoptée

2023-11-9776

4.3 - Nomination au bureau des délégués

Il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement de nommer les membres du conseil des maires suivants à titre de représentants de la MRC au sein du bureau des délégués, à savoir :

Maire	Municipalité/Ville
Marc-Alexandre Brousseau	Thetford Mines
Jean-François Roy	Ste-Praxède
Pascal Binet	Adstock

Adoptée

4.4 - Nomination au sein des comités de la MRC

2023-11-9777

4.4.1 - Nomination - Comité consultatif en aménagement

Il est proposé par M. Charles Audet et résolu unanimement de nommer les membres du conseil des maires suivants à titre de représentants de la MRC au sein du comité consultatif en aménagement, à savoir :

Maire	Municipalité/Ville
Marc-Alexandre Brousseau	Thetford Mines
Denis Fortier	St-Fortunat
Gaston Nadeau	St-Joseph-de-Coleraine
Pascal Binet	Adstock
Steven Laprise	St-Jacques-le-Majeur

Adoptée

2023-11-9778

4.4.2 - Nomination - Comité consultatif agricole

Il est proposé par M. Richard Labbé et résolu unanimement de nommer les membres du conseil des maires suivants à titre de représentants de la MRC au sein du comité consultatif agricole, à savoir :

Maire	Municipalité/Ville
Marc-Alexandre Brousseau	Thetford Mines
Denis Fortier	St-Fortunat
Jean-François Roy	Ste-Praxède
Guy Roy	Sacré-Coeur-de-Jésus

Adoptée

2023-11-9779

4.4.3 - Nomination - Comité sécurité incendie

Il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement de nommer les membres du conseil des maires suivants à titre de représentants de la MRC au sein du comité sécurité incendie, à savoir :

Maire	Municipalité/Ville
Marc-Alexandre Brousseau	Thetford Mines
Gaston Nadeau	St-Joseph-de-Coleraine
Gilles Drolet	Beaulac-Garthy
Pascal Binet	Adstock

Adoptée

2023-11-9780

4.4.4 - Nomination - Comité sécurité publique

Il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement de nommer les membres du conseil des maires suivants à titre de représentants de la MRC au sein du comité sécurité publique, à savoir :

Maire	Municipalité/Ville
Marc-Alexandre Brousseau	Thetford Mines
Gilles Drolet	Beaulac-Garthby
Guy Roy	Sacré-Coeur-de-Jésus
Marquis Bédard	Kinnear's Mills
Jean-François Roy	Ste-Praxède

Adoptée

2023-11-9781

4.4.5 - Nomination - Comité de suivi de la politique culturelle

Il est proposé par M. Jean-Paul Grondin et résolu unanimement de nommer les membres du conseil des maires suivants à titre de représentants de la MRC au sein du comité de suivi de la politique culturelle, à savoir :

Maire	Municipalité/Ville
Marc-Alexandre Brousseau	Thetford Mines
Francine Drouin	St-Pierre-de-Broughton
Denis Fortier	St-Fortunat
Andréa Gosselin	St-Jacques-de-Leeds

Adoptée

2023-11-9782

4.4.6 - Nomination - Comité de suivi du PGMR

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement de nommer les membres du conseil des maires suivants à titre de représentants de la MRC au sein du comité de suivi du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), à savoir :

Maire	Municipalité/Ville
Marc-Alexandre Brousseau	Thetford Mines
Guy Roy	Sacré-Coeur-de-Jésus
Jacques Laprise	St-Julien
Jessika Lacombe	St-Adrien-d'Irlande

Adoptée

2023-11-9783

4.4.7 - Nomination - Comité consultatif en environnement

Il est proposé par M. François-Pierre Nadeau et résolu unanimement de nommer les membres du conseil des maires suivants à titre de représentants de la MRC au sein du comité consultatif en environnement, à savoir :

Maire	Municipalité/Ville
Marc-Alexandre Brousseau	Thetford Mines
Pascal Binet	Adstock
Gilles Drolet	Beaulac-Garthby
Gaston Nadeau	St-Joseph-de-Coleraine

Adoptée

2023-11-9784

4.4.8 - Nomination - Comité forestier

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement de nommer les membres du conseil des maires suivants à titre de représentants de la MRC au sein du comité forestier, à savoir :

Maire	Municipalité/Ville
Marc-Alexandre Brousseau	Thetford Mines
Pascal Binet	Adstock
Richard Labbé	St-Jean-de-Brébeuf
Guy Roy	Sacré-Coeur-de-Jésus

Adoptée

2023-11-9785

4.4.9 - Nomination - Comité transport

Il est proposé par M. Richard Labbé et résolu unanimement de nommer les membres du conseil des maires suivants à titre de représentants de la MRC au sein du comité transport, à savoir :

Maire	Municipalité/Ville
Jean-François Roy	Ste-Praxède
Gaston Nadeau	St-Joseph-de-Coleraine
Marquis Bédard	Kinnear's Mills
Jessika Lacombe	St-Adrien-d'Irlande

Adoptée

2023-11-9786

4.4.10 - Nomination - Comité familles et aînés

Il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement de nommer les membres du conseil des maires suivants à titre de représentants de la MRC au sein du comité familles et aînés, à savoir :

Maire	Municipalité/Ville
Marc-Alexandre Brousseau	Thetford Mines
Charles Audet	Disraeli Ville
Andréa Gosselin	St-Jacques-de-Leeds
VACANT	

Adoptée

2023-11-9787

4.4.11 - Nomination - Comité immigration

Il est proposé par M. François-Pierre Nadeau et résolu unanimement de nommer M. Marc-Alexandre Brousseau, préfet, à titre de représentant de la MRC au sein du comité immigration.

Adoptée

2023-11-9788

4.4.12 - Nomination - Comité de gouvernance

Il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu unanimement de nommer les membres du conseil des maires suivants à titre de représentants de la MRC au sein du comité de gouvernance, à savoir :

Maire	Municipalité/Ville
Marc-Alexandre Brousseau	Thetford Mines
Pascal Binet	Adstock
Marquis Bédard	Kinnear's Mills
Gilles Drolet	Beaulac-Garthby

Adoptée

2023-11-9789

4.4.13 - Nomination - Comité de développement économique

Il est proposé par Mme Andréa Gosselin et résolu unanimement de nommer les membres du conseil des maires suivants à titre de représentants de la MRC au sein du comité de développement économique, à savoir :

Maire	Municipalité/Ville
Marc-Alexandre Brousseau	Thetford Mines
Gilles Drolet	Beaulac-Garthby
Pascal Binet	Adstock
Marquis Bédard	Kinnear's Mills

Adoptée

2023-11-9790

4.4.14 - Nomination - Comité d'investissement

Il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement de nommer M. Gilles Drolet à titre de représentant de la MRC au sein du comité d'investissement.

Adoptée

2023-11-9791

4.4.15 - Nomination - Comité stratégique en tourisme

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement de nommer M. Gilles Drolet à titre de représentant de la MRC au sein du comité stratégique en tourisme.

Adoptée

2023-11-9792

4.4.16 - Nomination - Comité directeur de la Signature innovation

Il est proposé par M. Charles Audet et résolu unanimement de nommer les membres du conseil des maires suivants à titre de représentants de la MRC au sein du comité directeur de la Signature innovation - Plein air, à savoir :

Maire	Municipalité/Ville
Marc-Alexandre Brousseau	Thetford Mines
Richard Labbé	St-Jean-de-Brébeuf

Adoptée

4.5 - Nomination au sein de comités externes à la MRC

2023-11-9793

4.5.1 - Nomination - GROBEC (rivière Bécancour)

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement de nommer M. François-Pierre Nadeau à titre de représentant de la MRC au sein du conseil d'administration du Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC).

Adoptée

4.5.2 - Nomination - COGESAF (rivière Saint-François)

Considérant qu'aucun maire ne manifeste d'intérêt, le poste de représentant de la MRC au sein du conseil d'administration du Conseil de gouvernance des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) demeure vacant.

2023-11-9794

4.5.3 - Nomination - COBARIC (rivière Chaudière)

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement de nommer M. Gérald Grenier à titre de représentant de la MRC au sein du conseil d'administration du Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC).

Adoptée

2023-11-9795

4.5.4 - Nomination - Coopérative de solidarité récréotouristique du Mont Adstock

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement de nommer M. Gérald Grenier à titre de représentant de la MRC au sein du conseil d'administration de la Coopérative de solidarité récréotouristique du Mont Adstock.

Adoptée

2023-11-9796

4.5.5 - Nomination - Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac

Il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement de nommer Mme Heidi Bédard, chargée de projet Signature innovation - Plein air, à titre de représentante de la MRC au sein de la Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac.

Adoptée

4.5.6 - Nomination - Table d'habitation

Considérant qu'aucun maire ne manifeste d'intérêt, le poste de représentant de la MRC au sein de la Table d'habitation demeure vacant.

2023-11-9797

4.5.7 - Nomination - Table de développement des communautés

Il est proposé par M. Charles Audet et résolu unanimement de nommer les membres du conseil des maires suivants à titre de représentants de la MRC au sein de la Table de développement des communautés, à savoir :

Maire	Municipalité/Ville
Jessika Lacombe	St-Adrien-d'Irlande
VACANT	
VACANT	

Adoptée

2023-11-9798

4.5.8 - Nomination - Comité santé

Il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement de nommer les membres du conseil des maires suivants à titre de représentants de la MRC au sein du comité santé, à savoir :

Maire	Municipalité/Ville
Marc-Alexandre Brousseau	Thetford Mines

Pascal Binet	Adstock
Gilles Drolet	Beaulac-Garthby
VACANT	

Adoptée

2023-11-9799

4.5.9 - Nomination - Comité consultatif régional des services de garde

Il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement de nommer Mme Andréa Gosselin à titre de représentante de la MRC au sein comité consultatif régional des services de garde.

Adoptée

2023-11-9800

4.5.10 - Nomination - Centre universitaire des Appalaches (CUA)

Il est proposé par M. François-Pierre Nadeau et résolu unanimement de nommer M. Marc-Alexandre Brousseau, préfet, à titre de représentant de la MRC au sein du conseil d'administration du Centre universitaire des Appalaches (CUA).

Adoptée

2023-11-9801

4.5.11 - Nomination - Centre d'archives de la région de Thetford

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement de nommer M. Richard Labbé à titre de représentant de la MRC au sein du conseil d'administration du Centre d'archives de la région de Thetford.

Adoptée

2023-11-9802

4.5.12 - Nomination - Musée Minéro | KB3

Il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu unanimement de nommer Mme Francine Drouin à titre de représentante de la MRC au sein du conseil d'administration du Musée Minéro | KB3.

Adoptée

2023-11-9803

4.5.13 - Nomination - Conseil des aînés

Il est proposé par M. Richard Labbé et résolu unanimement de nommer M. François-Pierre Nadeau à titre de représentant de la MRC au sein du conseil d'administration du Conseil des aînés.

Adoptée

2023-11-9804

4.5.14 - Nomination - Comité de développement agroalimentaire des Appalaches (CDAA)

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement de nommer les membres du conseil des maires suivants à titre de représentants de la MRC au sein du conseil d'administration du Comité de développement agroalimentaire des Appalaches (CDAA), à savoir :

Maire	Municipalité/Ville
Jean-François Roy	Ste-Praxède
Guy Roy	Sacré-Coeur-de-Jésus

Adoptée

2023-11-9805

4.5.15 - Nomination - TREMCA

Il est proposé par M. Gilles Drolet et résolu unanimement de nommer les membres du conseil des maires suivants à titre de représentants de la MRC au sein du conseil d'administration de la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches (TREMCA), à savoir :

Maire	Municipalité/Ville
Marc-Alexandre Brousseau	Thetford Mines
Pascal Binet	Adstock

Adoptée

2023-11-9806

4.5.16 - Nomination - TVCRA

Il est proposé par M. Richard Labbé et résolu unanimement de nommer M. Steven Laprise à titre de représentant de la MRC au sein du conseil d'administration de la Télévision communautaire de la région des Appalaches (TVCRA).

Adoptée

2023-11-9807

4.5.17 - Nomination - SADC

Il est proposé par M. Charles Audet et résolu unanimement de nommer les membres du conseil des maires suivants à titre de représentants de la MRC au sein de la Table de liaison de la Société d'aide au développement économique de l'Amiante (SADC), à savoir :

Maire	Municipalité/Ville
Marc-Alexandre Brousseau	Thetford Mines
Marquis Bédard	Kinnear's Mills
VACANT	

Adoptée

5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2023-11-9808

5.1 - Contrat de service avec FQM - Fourniture de services d'accompagnement

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches peut participer à des projets de production d'énergie à partir d'une source renouvelable conformément aux articles 111 et suivants de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ c. 47.1);

ATTENDU QUE la FQM a notamment pour mission de favoriser le développement économique des régions du Québec;

ATTENDU QUE les services ainsi offerts par la FQM servent à mettre en place l'environnement nécessaire pour assurer le succès de la participation du milieu local au sein des projets de production d'énergie à partir d'une source renouvelable découlant d'appels d'offres lancés par Hydro-Québec ou de tout autre mode d'acquisition utilisé par Hydro-Québec;

ATTENDU QUE la MRC souhaite participer à des projets de production d'énergie à partir d'une source renouvelables élaborés pour répondre aux besoins exprimés par Hydro-Québec par le biais d'appels d'offres ou tout autre mode d'acquisition utilisé par Hydro-Québec;

ATTENDU QUE la MRC désire mettre en place l'environnement structurel, procédural et technique lui permettant de participer à de tels projets et, à cette fin, désire retenir les services de la FQM;

ATTENDU l'engagement de la FQM de mettre en place des services d'accompagnement et de soutien neutres de façon à éviter tout conflit d'intérêts, l'offre de service de la FQM s'adressant à de nombreuses MRC toutes susceptibles de participer à des processus d'appel d'offres ou d'autres modes d'acquisition utilisés par Hydro-Québec pouvant être concurrents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Drolet et résolu à l'unanimité par les 16 municipalités ayant le droit de participer aux délibérations en matière d'énergie éolienne de la MRC des Appalaches. À noter que M. Guy Roy s'abstient de vote pour ce point :

QUE la MRC des Appalaches retienne les services de la FQM pour lui permettre d'établir l'environnement propice à sa participation à des projets de production d'énergie à partir d'une source renouvelable afin de répondre aux besoins exprimés par Hydro-Québec dans le cadre d'appels d'offres ou de tout autre mode d'acquisition utilisé par Hydro-Québec;

QU'à cette fin, la MRC signe un contrat de service avec la FQM selon les modalités prévues au document joint à la présente résolution;

QUE M. Rick Lavergne, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer ce contrat de service avec la FQM et le transmettre à la FQM par la suite;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à la FQM.

Adoptée

2023-11-9809

5.2 - Service de garde éducatif en communauté/entreprise - St-Pierre-de-Broughton FRR volet 2

Il est proposé par M. Jean-Paul Grondin et résolu unanimement d'octroyer un montant de 14 000 \$ à la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton pour le projet de service de garde éducatif en communauté et en entreprise d'une valeur de 20 000 \$, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 2 (municipalité). Il est également résolu d'autoriser M. Rick Lavergne, directeur général, à signer le protocole d'entente.

Adoptée

2023-11-9810

5.3 - FRR volet 2 - Rapports annuels 2022

Il est proposé par M. Charles Audet et résolu unanimement d'accepter les rapports annuels d'activités et de reddition de comptes du Fonds régions et ruralité volet 2 pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, tels que présentés par M. Rick Lavergne, directeur général. Il est convenu de transmettre au MAMH ces rapports ainsi qu'une copie de la présente résolution.

Adoptée

2023-11-9811

5.4 - Adoption du règlement no 217 - Répartition des quotes-parts

ATTENDU l'avis de motion donné à la séance du 11 octobre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 217 «Règlement de répartition des quotes-parts».

À ces causes, il est ordonné et statué par règlement de ce conseil ce qui suit :

ARTICLE 1 – RÉPARTITION DES QUOTES-PARTS

Il est établi des critères de répartition des quotes-parts pour le financement des activités de la MRC des Appalaches et se définissent comme suit :

QUOTE-PART	FACTEUR DE RÉPARTITION
Conseil	Part égale
Administration	Nombre de votes
Aménagement, urbanisme, développement, zonage	RFU
Promotion & développement économique (industries/commerces, tourisme)	50% Population 50% RFU
Entente & règlement d'emprunt	50% Population 50% RFU
Évaluation foncière	Coût réel
Hygiène du milieu (PGMR, recyclage, cours d'eau)	75% Population 25% RFU
Sécurité incendie (coordination)	20% : Ville de Thetford Mines 80% : Autres municipalités/villes (50% Population + 50% Part égale)
Sécurité incendie (prévention)	Nombre de fiches
Santé & bien-être (programme rénovation domiciliaire)	Part égale
Secteur Sud	Population
Transport collectif	Population
Transport adapté	18% : 50% Population + 50% RFU 82% : Nombre de déplacements

Il est établi des modalités de versements suivantes :

- 1^{er} versement de 50% le 1^{er} avril
- 2^e versement de 50% le 1^{er} août

ARTICLE 2 - AUTRES DÉPENSES

Toute dépense qui n'est pas autrement prévue au présent règlement sera assumée par la municipalité au bénéfice de laquelle ladite dépense aura été engagée, et ce, suivant le principe de l'utilisateur-payeur.

Si la dépense est faite au bénéfice de plusieurs municipalités, ladite dépense sera assumée conjointement par les municipalités bénéficiaires.

Adoptée

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches, en vertu de l'article 148 du Code municipal, doit, chaque année, adopter ses prévisions budgétaires à sa séance statutaire du 4^e mercredi du mois de novembre;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 975 du Code municipal, le budget de la MRC comporte autant de parties qu'il y a de catégories de fonctions à l'égard desquelles les représentants sont habilités à participer aux délibérations et au vote;

ATTENDU QUE les parties du budget de la MRC sont adoptées séparément, en vertu de l'article 975 du Code municipal;

ATTENDU QUE les membres du conseil des maires de la MRC ont étudié le document de travail des prévisions budgétaires 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Labbé et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024, pour l'ensemble des activités de la MRC avec des revenus totalisant 7 131 778 \$ et des dépenses de 7 131 778 \$. Ces dépenses sont couvertes par des revenus divers et des revenus de quotes-parts au montant de 2 566 732 \$.

- total des dépenses : 7 131 778 \$
- total des revenus : 7 131 778 \$
- total des quotes-parts : 2 566 732 \$
- total des affectations de surplus: 40 000 \$

Adoptée

2023-11-9813

5.5.1 - Adoption des prévisions budgétaires 2024 - Partie I

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires de la Partie I pour l'exercice financier 2024 à savoir les départements qui concernent l'ensemble des 19 municipalités/villes, soit Conseil (législation), Administration, Aménagement (urbanisme, développement, zonage, géomatique), Ententes & Règlement d'emprunt, Hygiène du milieu (PGMR, recyclage, cours d'eau), Santé & Bien-être (programme de subvention), Promotion & Développement économique (industries/commerces, tourisme), Sécurité incendie (coordination), Transport collectif, selon les modalités suivantes :

- total des dépenses : 5 639 917 \$
- total des revenus : 4 100 796 \$
- total des quotes-parts : 1 539 121 \$
- total des affectations de surplus : 40 000 \$

Adoptée

2023-11-9814

5.5.2 - Adoption des prévisions budgétaires 2024 - Partie II

Il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires de la Partie II pour l'exercice financier 2024, à savoir les départements qui concernent les 17 municipalités relevant du Code municipal du Québec et la Ville de Disraeli, soit Évaluation foncière et Transport adapté, selon les modalités suivantes :

- total des dépenses : 976 635 \$
- total des revenus : 26 000 \$
- total des quotes-parts : 950 635 \$

Adoptée

2023-11-9815

5.5.3 - Adoption des prévisions budgétaires 2024 - Partie III

Il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires de la Partie III pour l'exercice financier 2024, à savoir les départements qui concernent les municipalités requérant des services pour la prévention incendie, soit Sécurité incendie (prévention), selon les modalités suivantes :

- total des dépenses : 91 368 \$
- total des revenus : 22 000 \$
- total des quotes-parts : 69 368 \$

Adoptée

2023-11-9816

5.5.4 - Adoption des prévisions budgétaires 2024 - Partie IV

Il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires de la Partie IV pour l'exercice financier 2024, à savoir les activités du comité de diversification du Secteur Sud, selon les modalités suivantes :

- total des dépenses : 7 608 \$
- total des revenus : 0 \$
- total des quotes-parts : 7 608 \$

Adoptée

2023-11-9817

5.6 - Adoption de la répartition des quotes-parts 2024

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'adopter la répartition de quotes-parts, soit les prévisions budgétaires 2024, telle que déposée.

Adoptée

2023-11-9818

5.7 - Adoption du taux d'intérêt

Il est proposé par M. Charles Audet et résolu unanimement de fixer à 12% le taux d'intérêt sur les arriérés pour l'exercice financier 2024.

Adoptée

2023-11-9819

5.8 - Adoption de l'affectation des surplus

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement d'affecter les montants suivants pour consolider les prévisions budgétaires 2024 :

- 20 000 \$ pour l'acquisition de matériel informatique et 20 000 \$ pour le poste en cours d'eau pris à même les surplus non-affectés.

Adoptée

2023-11-9820

5.9 - Comités rémunérés

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement que les comités de la MRC des Appalaches suivants soient rémunérés pour 2024 :

- Conseil des maires de la MRC des Appalaches
- Comité administratif (CA)
- Bureau des délégués
- Comité consultatif en aménagement
- Comité consultatif agricole
- Comité consultatif en environnement
- Comité de suivi du PGMR

- Comité forestier
- Comité transport
- Comité de sécurité incendie
- Comité de sécurité publique
- Comité directeur de la Signature Innovation
- Conseil d'administration de la TREMCA

Que le paiement soit conditionnel à la participation de l'élu(e) à ladite rencontre.

Adoptée

6 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

6.1 - Émission des certificats de conformité

2023-11-9821

6.1.1 - Règlement n° 963 amendant le plan d'urbanisme n° 147 - Ville de Thetford Mines

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 6 novembre 2023, a adopté le règlement n° 963 dans le but de créer une aire d'affectation éducative dans le secteur Black Lake;

ATTENDU QUE la Ville a transmis à la MRC ledit règlement le 8 novembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Drolet et résolu unanimement de déclarer le règlement n° 963 de la Ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à délivrer le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2023-11-9822

6.1.2 - Règlement de concordance n° 964 amendant le règlement de zonage n° 148 - Ville de Thetford Mines

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 6 novembre 2023, a adopté le règlement n° 964 dans le but de créer une zone autorisant une école privée de scaphandrier dans le secteur Black Lake;

ATTENDU QUE la Ville a transmis à la MRC ledit règlement le 8 novembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement de déclarer le règlement n° 964 de la Ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à délivrer le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2023-11-9823

6.1.3 - Règlement n° 961 amendant le plan d'urbanisme n° 147 - Ville de Thetford Mines

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 6 novembre 2023, a adopté le règlement n° 961 dans le but d'agrandir l'aire d'affectation commerciale artérielle à même l'aire d'affectation résidentielle de moyenne et forte densité, en bordure du boulevard Frontenac Ouest;

ATTENDU QUE la Ville a transmis à la MRC ledit règlement le 8 novembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Charles Audet et résolu unanimement de déclarer le règlement n° 961 de la Ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux

dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à délivrer le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2023-11-9824

6.1.4 - Règlement de concordance n° 962 amendant le règlement de zonage n° 148 - Ville de Thetford Mines

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 6 novembre 2023, a adopté le règlement n° 962 dans le but d'agrandir la zone commerciale 2117C à même la zone 2152R, dans le secteur du boulevard Frontenac Ouest;

ATTENDU QUE la Ville a transmis à la MRC ledit règlement le 8 novembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement de déclarer le règlement n° 962 de la Ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à délivrer le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

7 - COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT

8 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9 - AFFAIRES NOUVELLES

9.1 - Tour des municipalités

À tour de rôle, les maires font état des faits saillants de leur municipalité au cours du dernier mois.

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

11 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

La prochaine réunion des membres du conseil des maires aura lieu le mercredi 17 janvier 2024.

2023-11-9825

12 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Martin Bussières et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 20 h 47.

Adoptée

MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU
PRÉFET

RICK LAVERGNE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER-TRÉSORIER